

# CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Rapport de gestion  
**2023**



Groupe AGRICA

# Sommaire

<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>1</b>
<b>CHIFFRES-CLÉS</b>	<b>7</b>
<b>RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>8</b>
<b>RÉSOLUTIONS</b>	<b>17</b>
<b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>19</b>

# Rapport de gestion du **Conseil d'administration**

Chers actionnaires,

En application des statuts et des dispositions du Code de commerce, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

## 1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

La CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a été créée le 30 décembre 2021. Elle a pour objet de pratiquer des opérations d'assurance, de co-assurance et de réassurance couvrant les engagements de retraite supplémentaire dans le cadre de l'article L. 143-1 du Code des assurances.

Par transfert du portefeuille des contrats précédemment assurés par l'institution de prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE, CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE opère sur un marché dont le périmètre historique a été défini par le protocole d'accord du 31 janvier 1996 instituant un régime de retraite supplémentaire au bénéfice des salariés des organismes professionnels agricoles.

L'exercice 2023 a été consacré prioritairement à la résolution des difficultés opérationnelles nées de la migration informatique et de la bascule des opérations sur la nouvelle plate-forme de gestion lors de la transformation en juillet 2022 du régime de retraite supplémentaire en plan d'épargne retraite, conformément aux dispositions de la loi PACTE.

Le plan de remédiation mis en œuvre pour pallier ces difficultés a permis de retrouver en fin d'année un niveau satisfaisant de qualité de gestion, tant pour le traitement des opérations afférentes aux cotisations que pour la liquidation des positions d'épargne. Le retard pris jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour le traitement des cotisations acquittées par les entreprises ayant occasionné un positionnement tardif des droits sur les comptes épargne, le manque à gagner a été compensé pour chaque salarié concerné.

Dans un contexte particulièrement volatile, témoin d'une vive concurrence, le déploiement du PER CCPMA a permis de consolider et de stabiliser le portefeuille constitué aujourd'hui de 286 000 épargnants.

Le chiffre d'affaires enregistré en 2023 atteint 177 millions d'euros et s'inscrit en hausse de près de 10 % par rapport à l'année précédente, sous l'effet notamment du rattrapage des retards de traitement de DSN dus aux difficultés opérationnelles de déploiement en 2022. La campagne de versement volontaires de fin d'année qui s'est conclue par une collecte de 16,5 millions d'euros contribue à cette performance commerciale, quoiqu'en léger recul comparativement à l'année record qu'a constitué 2022, ce recul s'expliquant par une campagne plus courte qu'habituellement du fait des difficultés liées au changement d'environnement technique.

Pour appuyer le développement et conforter le positionnement concurrentiel du produit, le Conseil d'administration a fixé pour 2023 le taux de distribution de participation aux bénéfices à 3 % net, en hausse par rapport à 2022.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 5 décembre 2023 a approuvé l'adhésion de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE au Groupement de fait « Retraite Complémentaire » constitué au niveau de l'Alliance professionnelle, à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## 2. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES

Le bénéfice de l'exercice 2023 s'élève à 18 millions d'euros contre 5 millions d'euros en 2022. Cette progression résulte de l'augmentation des revenus financiers, sous l'effet du maintien de taux d'intérêt élevés sur l'année 2023 et de la bonne performance du portefeuille d'actions.

Les cotisations Vie affichent un montant de 177 millions d'euros, en augmentation de 16 millions d'euros par rapport à l'exercice 2022, sous l'effet combiné de la croissance et du rattrapage de l'intégration des adhérents dans la nouvelle plateforme ALTO.

Les placements financiers s'établissent à 4 119 millions d'euros. Le rendement comptable s'élève à 3,3 % pour 2023. Les plus-values latentes s'élèvent à 359 millions d'euros.

Le bilan de la société d'assurance présente des fonds propres au 31 décembre 2023 à hauteur de 494 millions d'euros dont le capital social de 373 millions d'euros.

La solvabilité est en hausse du fait de l'augmentation des fonds propres et des plus-values latentes, les fonds propres pris en compte dans le calcul de solvabilité passant de 498,9 millions d'euros à 565 millions d'euros, soit une progression de 66,1 millions d'euros.

## 3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Compte tenu des événements tels que la guerre en Ukraine ou les hausses des prix, il n'est pas à exclure des risques de différents ordres :

- ◆ un risque de dégradation des marchés financiers, notamment des marchés actions compte tenu de l'exposition des FRPS au marché actions ;
- ◆ un risque inflationniste pouvant se traduire par une augmentation de la revalorisation, soumise chaque année à la décision du Conseil d'administration

## 4. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Institution n'a pas recours aux instruments financiers.

## 5. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

## 6. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L. 232-1 du Code de commerce, que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## 9. SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous indiquons que la société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

Sociétés	Quantité	Valeur brute	% de détention
SCI FG ST HONORE	173 400	37 930 917,28	51,00 %
SCI AGRICA PATRIMOINE FONCIER	409 760	40 976 000,00	99,94 %
SCI 67 MALESHERBES	400	1 600 000,00	40,00 %
SCI LOW CARBON DREAM FACTORY	193 851	19 385 100,00	51,00 %
SCI BIENFAISANCE	100 000	10 000 000	40,00 %
SAS 35 BOETIE	1 093 451	20 971 408,95	100,00 %
SCI 35 BOETIE	4 059 802	30 083 132,82	100,00 %
SAS LOW CARBON VILLAGE AMPERE	35 853	3 585 300	51,00 %

## 7. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Conseil d'administration a validé la poursuite sur l'exercice 2024 des travaux initiés en 2023 afin d'atteindre l'ensemble des ambitions portées par le projet.

Ainsi, de nombreuses améliorations devront encore être apportées à la plate-forme de gestion afin de sécuriser et digitaliser les opérations, d'améliorer l'efficacité opérationnelle, le tout à des fins d'amélioration de la qualité de service délivrée.

Achevée cette phase de stabilisation des opérations, l'exercice 2024 marquera la reprise d'une démarche commerciale plus offensive. Seront notamment testés des services d'information et d'accompagnement pour permettre une meilleure appropriation du dispositif et de ses avantages par les épargnants, et *in fine* augmenter la collecte de versements individuels.

## 8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a pas pris ou cédé de participations, ni le contrôle d'une société.

## 10. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant en annexe de l'article A. 441-2 du Code de commerce, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

### FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Article D. 441-6 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>					
Nombre de factures concernées					Non applicable
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)					Non applicable
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)					Non applicable
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					Non applicable
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>					
Nombre de factures exclues					Non applicable
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)					Non applicable
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-10 OU ARTICLE L. 441-9 DU CODE DE COMMERCE)</b>					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Non applicable

Article D. 441-6 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>					
Nombre de factures concernées					Non applicable
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)					Non applicable
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)					Non applicable
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (Préciser HT ou TTC)					Non applicable
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>					
Nombre de factures exclues					Non applicable
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)					Non applicable
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-10 OU ARTICLE L. 441-9 DU CODE DE COMMERCE)</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Non applicable

## 11. EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

### ◆ Résultat technique

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

Les cotisations brutes s'élèvent à 177 millions d'euros (contre 162 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 9,7 %), sous l'effet combiné de la croissance du portefeuille et du rattrapage de l'intégration des adhérents au PER dans la plate-forme de gestion ALTO.

#### PRESTATIONS

Les prestations et frais payés des opérations Vie atteignent 110 millions d'euros (contre 139 millions d'euros en 2022), soit une baisse de 20 % par rapport à l'exercice 2022.

#### PROVISIONS

Les charges de provisions d'assurance totalisent 157 millions d'euros, (contre 109 millions d'euros en 2022), soit une variation de 48 millions d'euros sur 2023 .

#### FRAIS DE GESTION NETS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES TECHNIQUES

Les frais de gestion nets des autres produits et charges techniques du FRPS affichent un montant de 30,1 millions d'euros contre 26,2 millions d'euros en 2022 en raison des coûts liés au développement et à l'exploitation de ses outils et processus de fonctionnement.

### ◆ Résultat non technique

#### RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat non technique 2023 des placements est excédentaire de 12 millions d'euros (contre 11 millions d'euros en 2022).

#### AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

Les autres éléments non techniques totalisent + 0,3 million d'euros, contre - 0,9 million d'euros en 2022.

#### IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort ainsi à 7,9 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2022 (- 1,9 million d'euros) du fait de l'amélioration du résultat avant impôt.

#### RÉSULTAT NET

Ainsi, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 17,9 millions d'euros (contre 4,6 millions d'euros en 2022).

### ◆ Bilan

Le total du bilan de la société s'élève à 4 455 millions d'euros en hausse de 3,8 %.

#### L'ACTIF

Les placements enregistrent une hausse de 2 % à 4 304 millions d'euros à fin 2023 par rapport au total des actifs financiers apportés au 1<sup>er</sup> janvier 2023, dont 185 millions d'euros d'actifs libellés en unités de compte. Les plus-values latentes représentent 359 millions d'euros.

Les créances s'élèvent à 74 millions d'euros en fin d'exercice 2023. Elles comprennent :

- ◆ les créances nées d'opérations directes à hauteur de 54 millions d'euros qui incluent notamment les cotisations restant à émettre pour 42 millions d'euros (en diminution par rapport à 2022) ;
- ◆ les autres créances qui sont inscrites pour 20 millions d'euros, principalement au titre du compte courant avec CCPMA PRÉVOYANCE.

Les autres actifs (avoirs en banques et liquidités) pour 31 millions d'euros et les comptes de régularisation pour 46 millions d'euros.

#### LE PASSIF

Au 31 décembre 2023, les fonds propres de la société à la clôture s'élèvent à 493 millions d'euros dont 373 millions d'euros de capital social, 102 millions d'euros de réserve de capitalisation et 18 millions d'euros de résultat.

Les provisions brutes affichent 3 668 millions, dont 240 millions d'euros de provisions pour participation aux bénéficiaires des garanties Vie.

Les autres postes avec 108 millions d'euros concernent principalement les autres dettes pour 68,5 millions d'euros, ainsi que les comptes de régularisation passif pour 39,6 millions d'euros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

## 12. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

## 13. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes de l'exercice 2023 laissent apparaître un bénéfice s'élevant à 17 973 612,29 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- ◆ résultat de l'exercice : 17 973 612,29 euros ;
- ◆ réserve légale : 898 680,61 euros ;
- ◆ distribution d'un dividende de 10 671 709,62 euros ;
- ◆ le solde, au compte report à nouveau : 6 403 222,62 euros.

*Portant ainsi le compte report à nouveau à la somme de 7 319 262,25 euros.*

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 482 978 944,37 euros et celui des autres réserves à 102 522 982,12 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2024.

## 14. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2022			3 435 150,72

## 15. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires » et de frais généraux non déductibles, tels que visés aux articles 39.4 et 39.5 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux actionnaires, conformément aux articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées aux articles 39.4 et 39.5 dudit Code.

# Chiffres-clés

## Résultats démographiques et techniques

### Régime de retraite supplémentaire PER CCPMA

#### ENTREPRISES ADHÉRENTES

3 996

4 156



↑  
+ 4 %

2022

2023

#### COTISANTS

276 667

279 605



↑  
+ 1,1 %

2022

2023

#### RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2023

177,3 M€

109,9 M€



Cotisations

Prestations

#### RENTES EN COURS

9 496

9 596



↑  
+ 1,1 %

2022

2023

#### CAPITAUX UNIQUES VERSÉS

15 081

7 099



↓  
- 52,9 %

2022

2023

#### RÉSULTAT

+ 18 M€



2023

### Régime de retraite supplémentaire CCPMA RETRAITE (régime fermé)

#### NOUVELLES LIQUIDATIONS

6 968

7 236



↑  
+ 3,8 %

2022

2023

#### BÉNÉFICIAIRES D'UN PAIEMENT MENSUEL

22 921  
bénéficiaires d'une  
rente mensuelle  
CCPMA  
RETRAITE

↑  
+ 1 %

# Rapport sur le **gouvernement d'entreprise**

## 1. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Nous vous rappelons que M. Frédéric HERAULT a été nommé Directeur Général et M. Antoine LEROY Directeur Général Délégué de la société lors du Conseil d'administration constitutif le 8 décembre 2021, et ce, pour une durée illimitée.

Au cours de l'exercice, des changements sont intervenus au sein de la direction générale :

1) M. Julien BRAMI, a été nommé Directeur Général de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE lors du Conseil d'administration du 5 avril 2023, en remplacement de M. Frédéric HERAULT avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

2) M. Éric GERARD, a été nommé dirigeant effectif de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE lors du Conseil d'administration du 5 décembre 2023.

En application de l'article 19 des statuts, ces décisions ont été prises pour une durée indéterminée.

Ils assument tous les trois la responsabilité de la direction générale de la société.

## 2. CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions légales, nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice, par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société avec une filiale.

## 3. LISTES DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCES

### ◆ Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice.

#### A. DIRECTION GÉNÉRALE

**M. Frédéric HERAULT – Directeur Général (du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2023)**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ GROUPE AGRICA : Directeur Général ;
- ◆ AGRICA GESTION : Directeur Général ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : Directeur Général ;
- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : Directeur Général ;
- ◆ CPCEA : Directeur Général ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur Général ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur Général ;

◆ CCPMA PRÉVOYANCE : Directeur Général ;

◆ GIE DE MOYENS ALLIANCE PROFESSIONNELLE : membre du directoire.

**M. Julien BRAMI – Directeur Général (du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2023)**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ GROUPE AGRICA : Directeur Général ;
- ◆ AGRICA GESTION : Directeur Général ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : Directeur Général ;
- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : Directeur Général ;

- ◆ CPCEA : Directeur Général ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur Général ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : Directeur Général ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur Général ;
- ◆ GIE DE MOYENS ALLIANCE PROFESSIONNELLE : membre du directoire ;
- ◆ Les Abies : gérant ;
- ◆ Les Armilles : gérant ;
- ◆ Agrica Patrimoine Foncier : gérant ;
- ◆ SCI 7 Faubourg St Honoré : gérant ;
- ◆ SCI 67 Malesherbes : gérant ;
- ◆ Bienfaisance Agricole : gérant ;
- ◆ SCI Beaux Soleil : gérant ;
- ◆ SCI 20-22 Clichy : gérant.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2023 :*

- ◆ aucun mandat déclaré.

#### **M. Antoine LEROY – Directeur Général Délégué**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ GROUPE AGRICA : Directeur Général Délégué ;
- ◆ AGRICA GESTION : Directeur Général Délégué ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : Directeur Général Délégué ;
- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : Directeur Général Délégué ;
- ◆ CPCEA : Directeur Général Délégué ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur Général Délégué ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : Directeur Général Délégué ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur Général Délégué ;
- ◆ AGRICA PRÉVOYANCE SERVICES : Président ;
- ◆ Les Abies : gérant ;
- ◆ Les Armilles : gérant ;
- ◆ SCI 67 Malesherbes : gérant ;
- ◆ Bienfaisance Agricole : gérant ;
- ◆ SCI Beaux Soleil : gérant ;
- ◆ 35 rue la Boetie SCI : gérant ;
- ◆ SCI 20-22 Clichy : gérant ;
- ◆ 35 rue La Boetie SAS : Directeur Général.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ SCI DU PETIT CHAUDRON : gérant.

#### **M. Éric GERARD – Directeur Général Délégué du Groupe AGRICA, dirigeant effectif des entités assurantielles du Groupe**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ GROUPE AGRICA : Directeur Général Délégué ;
- ◆ AGRICA GESTION : Directeur Général Délégué ;

- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : dirigeant effectif ;
- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : dirigeant effectif ;
- ◆ CPCEA : dirigeant effectif ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : dirigeant effectif ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : dirigeant effectif ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : dirigeant effectif ;
- ◆ AGRICA PRÉVOYANCE SERVICES : Directeur Général.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ CCMO : administrateur.

## **B. CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### Collège des adhérents

#### **M. Charles BELIN**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ Réunion des ORSEM (officier de réserve) : administrateur ;
- ◆ FEDALIS : Président de la commission ;
- ◆ FNCL : membre.

#### **M. Arnaud BODOLEC**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur ;
- ◆ IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : conseiller professionnel au sein du comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ AGRICA GESTION : administrateur ;
- ◆ GROUPE AGRICA : administrateur ;
- ◆ SAS AGRICA ÉPARGNE : membre du CSP.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ GAEC de Bray : associé dirigeant ;
- ◆ SAS APG : associé Président ;
- ◆ Crédit Agricole Centre Loire : Président du Conseil d'administration ;
- ◆ Chambre Agriculture du Cher : membre du Conseil.

#### **Mme Anne GAUTIER**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ GROUPE AGRICA : administrateur ;
- ◆ AGRICA GESTION : administrateur ;
- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur ;
- ◆ AGRICA ÉPARGNE : membre du CSP ;

- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : conseiller professionnel au sein du comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ Fédération nationale MARPA : membre de l'Assemblée Générale ;
- ◆ GIE IMSA : membre de l'Assemblée Générale ;
- ◆ Association Port aux Rocs : Vice-présidente ;
- ◆ Association des quatre vents : membre de l'Assemblée Générale ;
- ◆ Centre de postcure et de réadaptation de Billiers : membre de l'Assemblée Générale ;
- ◆ Présence Verte Pays d'Ouest : membre de l'Assemblée Générale et administrateur ;
- ◆ ANPV : Présidente ;
- ◆ Conseil de surveillance PVSA : Présidente ;
- ◆ Conseil de surveillance PVTAT : Présidente ;
- ◆ AVMA : secrétaire Conseil d'administration ;
- ◆ ALPV PO : Vice-présidente ;
- ◆ SCEA des Cèdres : co-gérante ;
- ◆ SCEA Filiane Plants : co-gérante ;
- ◆ ARS des Pays de la Loire : membre du Conseil territorial de santé ;
- ◆ ARCMSA des Pays de la Loire : administrateur et membre de l'Assemblée Générale ;
- ◆ Fédération nationale de l'Offre de services MSA : administrateur et membre de l'Assemblée Générale ;
- ◆ UMSAO : administrateur et membre de l'Assemblée Générale ;
- ◆ Comité départemental de soutien à la parentalité : membre ;
- ◆ Commission départementale PDH : membre ;
- ◆ Conseil de développement Loire-Angers : membre ;
- ◆ Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie : membre de l'Assemblée Générale ;
- ◆ Commission de conciliation « refus de soin discriminatoire » : membre ;
- ◆ CCMSA : Vice-présidente ;
- ◆ Chambre d'agriculture : élue.

### **Mme Corinne LELONG**

*Mandats détenus au sein d'AGRICA :*

- ◆ GROUPE AGRICA : administrateur ;
- ◆ AGRICA GESTION : administrateur ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur ;
- ◆ AGRICA ÉPARGNE : membre du CSP ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : conseiller professionnel au sein du comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ aucun mandat déclaré.

### **M. Christophe NOEL**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ GROUPE AGRICA : administrateur ;
- ◆ AGRICA GESTION : administrateur ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur suppléant ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : conseiller professionnel au sein du comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA ;
- ◆ AGRICA ÉPARGNE : membre du CSP et Président.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ ANDECAM : Président ;
- ◆ ARVIGE : administrateur ;
- ◆ Crédit Agricole de la Corse : administrateur ;
- ◆ Fondation Rondeau : Président du Conseil d'administration ;
- ◆ Commune Talmot Saint Hilaire : conseiller municipal délégué (ex adjoint) ;
- ◆ Propriété Rurale Vendée : administrateur.

### **Mme Claire RUAUD**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CPCEA : administrateur ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur ;
- ◆ IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : conseiller professionnel au sein du comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ aucun mandat déclaré.

### **M. Pascal VINE**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ GROUPE AGRICA : administrateur ;
- ◆ AGRICA GESTION : administrateur ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur ;
- ◆ AGRICA ÉPARGNE : membre du CSP ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : conseiller professionnel au sein du comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA, membre de la commission financière et administrateur du Conseil d'administration.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ Agro Paris Tech : Président du Conseil d'administration ;
- ◆ Fondation AGROPOLIS : administrateur.

Collège des participants

**Mme Liliane BOUREL**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ GROUPE AGRICA : administrateur ;
- ◆ AGRICA GESTION : administrateur ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur ;
- ◆ AGRICA ÉPARGNE : membre du CSP ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : conseiller professionnel au sein du comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA et membre du comité paritaire d'approbation des comptes.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ aucun mandat déclaré.

**M. Emmanuel DELETOILE**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ GROUPE AGRICA : administrateur ;
- ◆ AGRICA GESTION : administrateur ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : Président du Conseil d'administration ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Vice-président du Conseil d'administration ;
- ◆ AGRICA ÉPARGNE : membre du CSP ;
- ◆ IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : administrateur, membre de la commission d'audit et des risques, conseiller professionnel au sein du comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ Centre de formation FGA CFDT (CEFA) : administrateur.

**M. Alain DYJA**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ GROUPE AGRICA : administrateur ;
- ◆ AGRICA GESTION : auditeur ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur ;
- ◆ AGRICA ÉPARGNE : membre du CSP ;

- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : conseiller professionnel au sein du comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ Centre de Jonchery : Président ;
- ◆ MARPA La Vigne Seguin : administrateur.

**M. Pierre GOT**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ FNCDS : administrateur ;
- ◆ APECITA : administrateur ;
- ◆ Initiativ' retraite : administrateur.

**M. Fabrice GRESSENT**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ GROUPE AGRICA : auditeur ;
- ◆ AGRICA GESTION : administrateur ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur ;
- ◆ AGRICA ÉPARGNE : membre du CSP.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ aucun mandat déclaré.

**M. Guillaume LEMONNIER**

*Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :*

- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur.

*Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :*

- ◆ aucun mandat déclaré.

## 4. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

## 5. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES AUDITEURS

### ◆ Ratification de nominations provisoires d'administrateurs et d'auditeurs

#### M. Denis FAURE (FNCA – collège des adhérents)

Nous vous indiquons la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 avril 2024, aux fonctions d'administrateur de M. Denis FAURE, en remplacement de M. Christophe NOEL pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2025, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En application des dispositions statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

#### M. Clément MICHAUD (FNCA – collège des adhérents)

Nous vous indiquons la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 avril 2024, aux fonctions d'auditeur de M. Clément MICHAUD, en remplacement de M. Denis FAURE, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2025, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En application des dispositions statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

#### M. François SERPAUD (CFE-CGC – collège des participants)

Nous vous indiquons la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 avril 2024, aux fonctions d'administrateur de M. François SERPAUD, en

remplacement de M. Alain DYJA, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2025, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En application des dispositions statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

#### Mme Annie MATHIEU (UNSA2A – collège des participants)

Nous vous indiquons la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 avril 2023, de Mme Annie MATHIEU, aux fonctions d'auditrice, en remplacement de M. Serge PITARD, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2025, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En application des dispositions statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

## 6. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que par décision de l'Assemblée Générale constitutive en date du 8 décembre 2021, le cabinet PriceWaterhouseCoopers audit, représenté par Mme Christine BILLY a été désigné en qualité de Commissaire aux comptes de la société et ce, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président du Conseil d'administration

**M. Christophe NOEL**

### ANNEXE 1

### Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(en K€)	2022	2023
Résultat Vie	- 3 356	13 152
Résultat Non-vie	0	0
Résultat de l'institution	4 580	17 974

## ANNEXE 2 Bilan et compte de résultat

### ACTIF DU BILAN D'OUVERTURE

<i>(en K€)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. Actifs incorporels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3. Placements</b>	<b>4 118 873</b>	<b>4 028 208</b>
3a. Terrains et constructions	264 589	262 013
3b. Placements dans des entreprises liées	56 283	56 856
3c. Autres placements	3 798 001	3 709 340
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0
<b>4. Placements représentant les provisions techniques en unités de comptes</b>	<b>185 370</b>	<b>27 539</b>
<b>5. Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
5a. Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)	0	0
5b. Provisions d'assurance-vie	0	0
5c. Provisions pour sinistres Vie	0	0
5d. Provisions pour sinistres Non-vie	0	0
5e. Provisions pour participations aux excédents et ristournes Vie	0	0
5f. Provisions pour participations aux excédents et ristournes Non-vie	0	0
5g. Provisions pour égalisation (Vie)	0	0
5h. Provisions pour égalisation (Non-vie)	0	0
5i. Autres provisions techniques (Vie)	0	0
5j. Autres provisions techniques (Non-vie)	0	0
<b>6. Créances</b>	<b>74 425</b>	<b>112 957</b>
6a. Créances nées d'opérations directes	54 498	84 776
6aa. Cotisations restant à émettre	42 211	77 388
6ab. Autres créances nées d'opérations directes	12 287	7 388
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
6c. Autres créances	19 927	28 181
6ca. Personnel	0	0
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	1 868	1 855
6cc. Débiteurs divers	18 059	26 326
6d. Capital appelé non versé	0	0
<b>7. Autres actifs</b>	<b>30 541</b>	<b>82 281</b>
7a. Actifs corporels d'exploitation	0	0
7b. Avoirs en banque, CCP et caisse	30 541	82 281
7c. Actions propres	0	0
<b>8. Comptes de régularisation – actif</b>	<b>46 199</b>	<b>40 488</b>
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	32 778	30 001
8b. Frais d'acquisition reportés (Vie)	0	0
8c. Autres comptes de régularisation	13 422	10 487
<b>9. Comptes transitoires et différence de conversion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 455 409</b>	<b>4 291 473</b>

**PASSIF DU BILAN D'OUVERTURE**

<i>(en K€)</i>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>1. Capitaux propres</b>	<b>493 651</b>	<b>478 111</b>
1a. Capital social ou fond d'établissement et fond social complémentaire ou opt. de liaison	373 137	373 137
1b. Primes liées au capital social	0	0
1c. Écarts de réévaluation	0	0
1d. Autres réserves	101 624	100 394
1e. Report à nouveau	916	0
1f. Résultat de l'exercice	17 974	4 580
<b>2. Passifs subordonnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3. Provisions techniques brutes</b>	<b>3 668 100</b>	<b>3 668 562</b>
3a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	0	0
3b. Provisions d'assurance-vie	3 426 146	3 405 345
3c. Provisions pour sinistres (Vie)	1 690	1 255
3d. Provisions pour sinistres (Non-vie)	0	0
3e. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	240 265	261 962
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)	0	0
3g. Provisions pour égalisation	0	0
3h. Autres provisions techniques (Vie)	0	0
3i. Autres provisions techniques (Non-vie)	0	0
<b>4. Provisions techniques des opérations en unités de compte</b>	<b>185 385</b>	<b>28 194</b>
<b>5. Provisions pour risques et charges</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>7. Autres dettes</b>	<b>68 592</b>	<b>80 287</b>
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directes	22 815	31 554
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
7d. Dettes envers des établissements de crédits	6 350	7 297
7e. Autres dettes	39 427	41 436
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise	0	0
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 328	1 316
7ec. Personnel	575	408
7ed. État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	8 154	3 220
7ee. Créanciers divers	29 370	36 492
<b>8. Comptes de régularisation – passif</b>	<b>39 682</b>	<b>36 318</b>
<b>9. Comptes transitoires et Différence de conversion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 455 409</b>	<b>4 291 473</b>

## COMPTE TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE

(en K€)	FRPS			
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes n-1
<b>1. Primes</b>	<b>177 282</b>	<b>0</b>	<b>177 282</b>	<b>161 570</b>
<b>2. Produits des placements</b>	<b>172 480</b>	<b>0</b>	<b>172 480</b>	<b>156 072</b>
2a. Revenus des placements	97 291	0	97 291	84 494
2b. Autres produits des placements	3 024	0	3 024	5 116
2c. Profits provenant de la réalisation des placements	72 166	0	72 166	66 462
<b>3. Ajustements ACAV (plus-values)</b>	<b>20 699</b>	<b>0</b>	<b>20 699</b>	<b>54</b>
<b>4. Autres produits techniques</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>5. Charges des sinistres</b>	<b>- 110 293</b>	<b>0</b>	<b>- 110 293</b>	<b>- 139 106</b>
5a. Prestations et frais payés	- 109 857	0	- 109 857	- 139 097
5b. Charges des provisions pour sinistres	- 435	0	- 435	- 9
<b>6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques</b>	<b>- 84 531</b>	<b>0</b>	<b>- 84 531</b>	<b>- 29 053</b>
6a. Provisions d'assurance-vie	73 348	0	73 348	- 797
6b. Provisions pour opérations en unités de compte	- 157 879	0	- 157 879	- 28 256
6c. Provision pour égalisation	0	0	0	0
6d. Autres provisions techniques	0	0	0	0
<b>7. Participation aux résultats</b>	<b>- 72 656</b>	<b>0</b>	<b>- 72 656</b>	<b>- 80 100</b>
<b>8. Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>- 17 630</b>	<b>0</b>	<b>- 17 630</b>	<b>- 15 468</b>
8a. Frais d'acquisition	- 4 818	0	- 4 818	- 4 496
8b. Frais d'administration	- 12 812	0	- 12 812	- 10 972
8c. Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0
<b>9. Charges des placements</b>	<b>- 36 133</b>	<b>0</b>	<b>- 36 133</b>	<b>- 35 729</b>
9a. Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	- 7 180	0	- 7 180	- 5 894
9b. Autres charges de placements	- 14 078	0	- 14 078	- 6 308
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	- 14 875	0	- 14 875	- 23 528
<b>10. Ajustements ACAV (moins-values)</b>	<b>- 11 220</b>	<b>0</b>	<b>- 11 220</b>	<b>- 139</b>
<b>11. Autres charges techniques</b>	<b>- 12 516</b>	<b>0</b>	<b>- 12 516</b>	<b>- 10 703</b>
<b>12. Produits des placements transférés au compte non technique</b>	<b>- 12 332</b>	<b>0</b>	<b>- 12 332</b>	<b>- 10 756</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE</b>	<b>13 152</b>	<b>0</b>	<b>13 152</b>	<b>- 3 356</b>

## COMPTES NON TECHNIQUES

<i>(en K€)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>1. Résultat technique des opérations Non-vie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. Résultat technique des opérations Vie</b>	<b>13 152</b>	<b>- 3 356</b>
<b>3. Produits des placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
3a. Revenu des placements	0	0
3b. Autres produits des placements	0	0
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	0	0
<b>4. Produits des placements alloués</b>	<b>12 332</b>	<b>10 756</b>
<b>5. Charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	0	0
5b. Autres charges des placements	0	0
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0
<b>6. Produits des placements transférés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>7. Autres produits non techniques</b>	<b>696</b>	<b>285</b>
<b>8. Autres charges non techniques</b>	<b>- 355</b>	<b>- 1 188</b>
<b>9. Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
9a. Produits exceptionnels	0	0
9b. Charges exceptionnelles	0	0
<b>10. Participation des salariés</b>	<b>0</b>	
<b>11. Impôt sur le résultat</b>	<b>- 7 851</b>	<b>- 1 917</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>17 974</b>	<b>4 580</b>

# Résolutions

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 JUIN 2024

### ◆ Première résolution : approbation des comptes 2023

« L'Assemblée Générale de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, réunie le 5 juin 2024, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration en ce compris le rapport du gouvernement d'entreprise et celle du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes, approuve les comptes annuels relatifs à l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39.4 et 39.5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion. »

### ◆ Deuxième résolution : affectation du résultat

« L'Assemblée Générale de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, réunie le 5 juin 2024, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 s'élevant à 17 973 612,29 euros de la manière suivante :

- ◆ résultat de l'exercice : 17 973 612,29 euros ;
- ◆ réserve légale : 898 680,61 euros ;
- ◆ distribution d'un dividende de 10 671 709,62 euros.  
*Soit 2,86 euros par action ;*
- ◆ le solde, au compte report à nouveau : 6 403 222,06 euros.  
*Portant ainsi le compte report à nouveau à la somme de 7 319 262,25 euros.*

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 482 978 944,37 euros et celui des réserves à 102 522 982,12 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2024.

### RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

L'Assemblée Générale de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, prend acte que les sommes distribuées au titre de dividendes, au titre des exercices précédents ont été les suivantes :

- ◆ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 3 435 150,72 euros. »

### ◆ Troisième résolution : approbation du rapport spécial et des conventions réglementées

« L'Assemblée Générale de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, réunie le 5 juin 2024, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées »

### ◆ Quatrième résolution : ratification de la nomination de M. Denis FAURE comme administrateur

« L'Assemblée Générale de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, réunie le 5 juin 2024, ratifie la nomination provisoire de M. Denis FAURE (FNCA) en qualité d'administrateur, au titre du collège des adhérents, en remplacement de M. Christophe NOEL et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2025, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. »

### ◆ Cinquième résolution : ratification de la nomination de M. Clément MICHAUD comme auditeur

« L'Assemblée Générale de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, réunie le 5 juin 2024, ratifie la nomination provisoire de M. Clément MICHAUD (FNCA) en qualité d'auditeur, au titre du collège des adhérents, en remplacement de M. Denis FAURE, et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2025, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. »

### ◆ Sixième résolution : ratification de la nomination de M. François SERPAUD comme administrateur

« L'Assemblée Générale de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, réunie le 5 juin 2024, ratifie la nomination provisoire de M. François SERPAUD (CFE-CGC) en qualité d'administrateur, au titre du collège des participants, en remplacement de M. Alain DYJA et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2025, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. »

◆ **Septième résolution : ratification de la nomination de Mme Annie MATHIEU comme administratrice**

« L'Assemblée Générale de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, réunie le 5 juin 2024, ratifie la nomination provisoire de Mme Annie MATHIEU (UNSA2A) en qualité d'administratrice, au titre du collège des participants, en remplacement de M. Serge PITARD et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2025, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. »

◆ **Huitième résolution : délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités**

« L'Assemblée Générale de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales. »

# Composition du Conseil d'administration

## COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 7

### Président

◆ Arnaud BODOLEC FNCA

### Administrateurs

◆ Denis FAURE FNCA

◆ Anne GAUTIER FNEMSA

◆ Claire RUAUD FNSEA

◆ Charles BELIN La Coopération Agricole

◆ Corinne LELONG La Coopération Agricole

◆ Pascal VINE UDSG

### Auditeurs

◆ Patrice GENTIE FNCA

◆ Clément MICHAUD FNCA

◆ Ludovic MARTIN FNEMSA

◆ Philippe FAUCON FNSEA

◆ Didier BOYER La Coopération Agricole

◆ Poste vacant La Coopération Agricole

◆ Typhaine DELORME UDSG

## COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 7

### Vice-président

◆ Emmanuel DELETOILE FGA-CFDT

### Administrateurs

◆ François SERPAUD CFE-CGC

◆ Guillaume LEMONNIER CFTC

◆ Poste vacant FNAF-CGT

◆ Pierre GOT FNCDS

◆ Liliane BOUREL FO

◆ Fabrice GRESSENT UNSA2A

### Auditeurs

◆ Poste vacant CFE-CGC

◆ Emmanuel CUVILLIER CFTC

◆ Anne GORISSE FGA-CFDT

◆ Poste vacant FNAF-CGT

◆ Julie DEMAY FNCDS

◆ Laurent SURE FO

◆ Annie MATHIEU UNSA2A

Composition du Conseil d'administration au 5 avril 2024





## **GROUPE AGRICA**

21 rue de la Bienfaisance  
75382 Paris cedex 08

tél. 01 71 21 00 00

[www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)

**CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE** - Société anonyme au capital de 373 136 700 euros,  
21 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS - RCS PARIS 908 709 678, Membre du GIE AGRICA  
GESTION - RCS Paris 493 373 682